

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Initiatives de proximité	298

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

D'ATTRIBUER

une subvention de 900 € au comité départemental du souvenir des fusillés de Châteaubriant et Nantes et de la Résistance en Loire-inférieure (44 - Loire-Atlantique), pour l'achat et l'apposition de plaques mémorielles à Basse-Goulaine, Haute-Goulaine et Saint-Julien-de-Concelles en octobre 2022 ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 300 € à la commune de Maulévrier (49 - Maine-et-Loire), pour l'achat d'un drapeau OPEX en 2022 ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 3 500 € à l'union nationale des combattants des Sables d'Olonne (85 - Vendée), pour l'organisation du congrès départemental UNC 85 qui aura lieu aux Sables d'Olonne le 25 juin 2023 ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 300 € à l'union départementale des sections locales de la Médaille militaire de Vendée (85 - Vendée), pour l'achat d'un fanion remis lors d'une cérémonie qui a eu lieu à la Roche-sur-Yon le 29 octobre 2022 ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 3 000 € à l'association Leader France (22 - Côtes d'Armor), pour le congrès national des groupes d'action locale Leader qui a eu lieu à Angers les 14 et 15 novembre 2022 ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 8 000 €.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 22/11/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs